

Article : Emblèmes et messages pendant la Révolution



Auteur (s) : Madeleine GUYOT

Nombre de pages : 14

Année de parution : 1989



Emblèmes et messages pendant la Révolution

Pour remplacer les symboles du régime monarchique qu'elle ordonne de détruire, la Révolution française produit ses propres emblèmes qui incarnent les institutions et les valeurs nouvelles. En naîtra une production iconographique variée où peintures, gravures et estampes vont porter témoignage des temps nouveaux.

En Languedoc ne nous est resté qu'un très petit nombre de ces productions picturales et les collections des musées et des bibliothèques nous laissent sur notre faim.

Par contre, le développement de l'imprimerie à cette époque et la liberté de la presse, reconnue par l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme, permettent de retrouver de nombreuses affiches, correspondances et opuscules édités ou reçus par les administrations et institutions nouvelles de notre département. Ces imprimés sont ornés de nombreux emblèmes, symboles de la mutation vécue par les languedociens au cours des années 1789-1799.

Diffusées par la gravure en en-têtes de lettres, culs de lampe d'affiches ou de circulaires, ces allégories s'imposent par leur utilisation répétée. Elles illustrent l'ère nouvelle. Idées et signes sont alors complémentaires et l'emblème est souvent accompagné d'une devise qui l'éclaire et en augmente la lisibilité.

Une cinquantaine de dessins différents ont été ainsi répertoriés dans les fonds d'archives de la période révolutionnaire (Série L des Archives départementales de l'Hérault) (1).

Les références indiquées au cours de cette étude renvoient à la numérotation du catalogue publié en annexe.

De la couronne au bonnet phrygien

Tout d'abord, illustration d'un compromis avec « l'ancien temps », nous voyons apparaître sur un cachet « La Loi - Le Roi » que l'Assemblée Nationale a pris pour devise, puis sur les en-têtes d'affiches et de circulaires, la couronne royale et la fleur de lys accompagnée de la devise « La Nation, la Loi, le Roi ». Le symbole royal est ici désacralisé. La première place appartient désormais à la Nation.

La devise « Département de l'Hérault » accompagne ensuite le même emblème. Celui-ci est réutilisé en 1791 mais la couronne disparaît. (Le roi est arrêté à Varennes). Restent les trois fleurs de lys, symbolisant le pays « France », qu'on agrémenté, au gré des fantaisies, d'un encadrement de palmes.

La journée du 10 août 1792 va accentuer cette marche vers l'abolition totale des signes de la royauté et de la féodalité dont le décret de juin 1790 faisait déjà l'obligation.

L'An I de la République surmonte le même écu de la pique, l'arme du peuple, coiffée du bonnet phrygien – symbole antique de l'esclave affranchi, devenu l'image du patriote, mais la devise change : un laconique « La Loi » résume l'idéal de cette année fondatrice.

Ce bonnet phrygien se retrouve au cours de toute la période de 1792 à l'an VII, seul, en frises ou la plupart du temps surmontant des piques stylisées. On le verra même en l'an II, employé avec la devise fort claire « Mort aux Tyrans, Paix aux Peuples », encadrée d'angelots sonnans la trompette. Comment ne pas reconnaître là, un réemploi flagrant de l'iconographie religieuse de la nativité du Christ, annoncée par des anges qui proclament avec les mêmes trompettes et les mêmes enrubanures le « Gloire à Dieu et Paix sur la Terre » évangélique, référence aisément reconnaissable par les Languedociens, restés fidèles dans leur grande majorité, à leur foi ancestrale.

Dame République

Ce réemploi biblique sera présent jusqu'en l'an IV, ou trône, dans un ciel chargé de nuages sur fond de soleil rayonnant, une femme assise soutenant d'un côté les tablettes portant la Déclaration des droits de l'homme et brandissant de l'autre, la pique surmontée du bonnet phrygien.

Cette République ne remplace-t-elle pas l'image du Père Éternel régnant dans les cieux et tenant les Tables de la Loi ? Naturellement, la devise « Égalité - Liberté - République Française » est assez claire pour chasser cette réminiscence des temps de fanatisme et d'obscurantisme dénoncés deux ans plus tôt par le représentant du peuple Boisset dans notre département.

Et que dire de cet Hercule de l'an VII, qui brandit un gourdin pour terrasser un serpent et piétiner ses chaînes sous l'ombrage d'arbres fortement élagués abritant un fût de colonnes à l'antique, d'où émergent piques et bonnets phrygiens et dont le socle porte la devise « Égalité - Liberté » ? Ce « nouvel Adam » incarnant le Peuple, combat dans un paradis où le mauvais serpent contre-révolutionnaire est toujours prêt à resurgir.

Le syncrétisme éclate encore dans cette représentation de la République, « Une, Indivisible et Impérissable », debout, sur fond de soleil rayonnant, portant de la main droite, une affiche « Mort aux tirans », de la main gauche une pique coiffée du bonnet phrygien. À gauche, un monticule surmonté d'un coq tenant les « Tables de la Loi ». Ce coq gaulois a cette fois pour pendant, des faisceaux de drapeaux accompagnés de canons et boulets. Nul doute que le graveur, ici connu, Thomas, n'ait voulu à la fois rappeler le péril aux portes du Roussillon et des frontières, mais aussi la « révélation » de la nouvelle constitution avec sa *Déclaration des droits de l'homme*, nouveau décalogue proclamé du haut de la montagne, Sinaï d'où Moïse a disparu.

Nous venons de mentionner des emblèmes guerriers. La nécessité de la défense du territoire sera abondamment symbolisée tout au cours de la décennie, et reprendra à son compte la symbolique antique des légions romaines : faisceaux, haches, combinée avec les armements de l'époque : canons, boulets, sabres, accompagnés de devises rappelant l'importance de l'enjeu : « Égalité, Liberté, Fraternité ou la mort ».

L'écho de Thermidor An II est sensible encore dans cet en-tête de lettre de l'an VI du général de brigade Frégeville, commandant la force armée des départements de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron, où la République française, de profil, fait bon ménage avec les affûts de canon, les boulets, les feuilles de chêne et la devise « Liberté, Égalité » sur fond de drapeaux. La Fraternité due aux peuples libérés a été oubliée en chemin.

C'est de l'Antiquité que s'inspireront encore les figures féminines de la Révolution : Libertés, Républiques seront drapées à l'antique, et debout ou assises, seront les plus présentes sur les en-têtes de lettres employés par les diverses administrations et communes du département. Appuyées sur la pique et sur les faisceaux, montées ou non sur socle portant devise, de profil ou de face, matrones ou jeunes femmes plus ou moins vêtues, elles règnent de l'an II à l'an VIII. Un modèle a été particulièrement en faveur dans le Biterrois et le *Saintponais* : une République brune, aux cheveux frisottants, dont le corsage au large décolleté arrondi, aux manches relevées et la jambe droite nue et dégagée d'un jupon-péplum retroussé, évoque davantage une jeune villageoise se livrant aux travaux des champs qu'une sérieuse allégorie, n'étaient la pique qui remplace la fourche et le faisceau, la gerbe.

Une autre de ces figures féminines, issue d'un modèle national employée par le ministre de l'Intérieur en l'an VI, est assez maladroitement copiée pour l'administration de Saint-Pons, un an plus tard. Assise, montrant sa jambe gauche nue et musclée ; sa robe légère épouse ses formes, un manteau drapé retombe négligemment sur ses épaules, et si le coq l'accompagne comme un animal familier, elle s'appuie sur le faisceau et la hache, gourdin et bouclier à portée de la main, histoire de faire respecter les ordres inscrits sur le parchemin que brandit sa main gauche.

Plus poétique est cette Liberté des Mers, Neptune féminin armé de son trident, dont le vent gonfle la tunique. Elle tient la voile, tandis qu'un angelot charme les vents de sa trompette à la proue de l'embarcation.

L'allégorie arrive à son comble dans un en-tête de lettre du ministère de la Justice de 1792 repris par l'Administrateur du département de l'Hérault en l'an V. Signé « Ambacher », il présente deux personnages féminins : une Liberté en Minerve casquée, debout, portant cuirasse sur son péplum appuyée sur la pique surmontée du bonnet phrygien, une femme assise tenant le livre de la Constitution sur lequel on peut lire : « Vivre libre ou mourir - Droits de l'Homme ». À ses côtés, un lion couché – la force débonnaire et le règne – et sur sa tête, les flammes du génie.

Ces deux personnages couronnent un écu central, bordé de la devise « République Française ». Au centre de cet écu, se dresse un Arbre de la Liberté, coiffé du bonnet phrygien ; au fond, un paysage de villages ; derrière, le soleil rayonnant.

De l'Arbre à l'Autel

La Liberté s'incarne ici sous plusieurs visages : la femme casquée à l'antique ; l'arbre, symbole de ce qui vit et grandit, lien entre terre et ciel, langage agreste et philosophique en même temps, opposition au vécu antérieur – l'arbre de mai était un arbre mort – mais aussi expression des nouveaux commandements inscrits dans la Constitution : Droits de l'homme et volonté de changement poussée jusqu'au paroxysme, où la Liberté dialogue avec la Mort.

Cet arbre, dans notre région, petit platane, ormeau ou jeune pin, dont la plantation devient obligatoire dans toutes les communes à partir du printemps 1792, se retrouve motif unique dans l'en-tête de l'adresse faite à la Convention par la Société républicaine de Rodez : « En vain, vous nous assurez que vous êtes libres, tout nous prouve que vous ne l'êtes pas... » proclament ces patriotes aux députés.

Cet arbre est encore présent sur cette correspondance du procureur syndic du district de Montpellier : en l'an III, il accompagne sa République française d'un petit arbre qui semble sortir du faisceau à la romaine comme un ornement futile.

Pourtant, cet arbre humanisé et sacralisé, symbolise non seulement la Liberté, mais aussi la Fraternité et l'Unité : centre de farandoles et de rondes, il sera de toutes les fêtes. Et la force des idéaux qu'il incarne sera reconnue des détracteurs du régime qui n'auront de cesse de couper ses rameaux, de le scier ou de l'arracher.

Il est souvent associé à l'autel de la Patrie, qui apparaît dès juin 1790.

Devant cet Autel, on prête serment, on célèbre baptêmes et mariages civiques. Une seule représentation de cet autel figure dans notre collection, sur une affiche de la Commission des Administrations civiles, Police et Tribunaux, datée de l'an II.

L'autel est encadré de branches de chêne –symbole de la justice. Derrière lui, le faisceau du commandement, couronné de la pique et du bonnet phrygien; à ses pieds, drapeaux, canons, boulets.

L'influence maçonnique et antique est ici présente, comme celle du culte chrétien.

L'œil de la vigilance

Les attributs maçonniques vont servir tout au long de la période révolutionnaire, à concrétiser les idéaux d'égalité, de justice, de liberté, de vigilance, d'activité.

Présents dès l'an II sur un en-tête du comité du Salut Public : Liberté surmontée d'un œil rayonnant, entourée de la balance de la justice et d'une étoile composée d'une massue, d'un sextant et d'éclairs, surplombant mer et montagnes, cette matrone s'appuie sur le faisceau du pouvoir et sur la pique coiffée du bonnet phrygien représentant le peuple, pour proclamer sur son socle : « Activité, Pureté, Surveillance ».

L'œil rayonnant, mais aussi l'œil grand ouvert sur la paupière duquel s'inscrit le mot surveillance sur une affiche de l'an IV, c'est aussi l'œil servant de cachet à la Société populaire de Montpellier.

Ces symboles maçonniques s'affirment encore plus simplement dans une affiche de l'an IV, où sur fond d'œil rayonnant comme un soleil, se détachent équerre et compas d'où pend un balancier. Le tout, surmonté de deux mains qui se serrent et du bonnet phrygien. La fraternité est ici rendue lisible à tous, liée à l'exigence d'égalité, de justice et de vigilance.

C'est ce que choisira de rappeler aussi le commissaire du Directoire exécutif près l'Administration générale du département de l'Hérault, encore en l'an VI, lorsqu'il choisira, comme emblème pour ses circulaires, le livre de la Constitution ouvert à la page Droits de l'homme, surmonté des deux mains qui se serrent, cette fois-ci en tenant un sabre à l'envers dont la pointe est coiffée du bonnet phrygien, bonnet inscrit dans le cercle formé par le serpent qui se mord la queue. Au-dessus, une tête rayonnante ressemblant à celle d'un angelot. Est-ce le soleil qui brille pour tout le monde, le serpent contre-révolutionnaire se dévorant lui-même ?

Le profil de l'aigle

Mais curieusement, dès l'an IV, apparaît un aigle déployé, appuyant ses serres sur une colonne couchée d'où sortent des éclairs, et qui écrase une couronne et un sceptre brisé. Devant, il est vrai, faisceau, pique et bonnet phrygien ; derrière, le serpent qui se mord la queue. L'accusateur public près le Tribunal criminel du département de l'Hérault, qui en l'an IV, choisit cet emblème impérial, a-t-il des rêves prémonitoires ?

Le Directoire sera moins explicite et ses emblèmes, souvent de véritables rébus. Mais déjà la République n'est plus qu'une tête casquée en l'an X. Elle se trouve remplacée par un jeune éphèbe ailé, appuyé sur un long bâton, déjà présent en l'an IV, évoquant le mercure gaulois, génie ailé, maître des Sciences et Arts, que nous retrouvons dans une autre gravure, attisant avec ce long bâton, le travail de la commission des Travaux publics.

Le bonnet phrygien nage tout seul dans son coin. Le faisceau du commandement est devenu l'image centrale de la gravure.

À partir de l'an VIII, l'iconographie est d'ailleurs beaucoup plus rare, car la censure est rétablie, l'autorisation préalable étant exigée pour toute parution imprimée.

Expression d'une culture et d'une pédagogie nouvelles, les symboles révolutionnaires ont en réalité effectué une symbiose quelque fois ambiguë, entre la culture classique, les sources s'abreuvant à l'Antiquité (« Soyons tous des Romains » s'exclamait Saint-Just), les abstractions philosophiques des encyclopédistes du XVIII^e siècle et des loges maçonniques, sur fond de christianisme, et le vécu réel des patriotes révolutionnaires, voulant construire une société nouvelle « jusqu'à la perfection du bonheur ».

Là se mélangent l'expression libre et la propagande, les fantasmes des espérances et de la mort, dans une volonté de communiquer. La valeur relationnelle de ces témoignages est sans doute plus forte que leur valeur artistique. Elle nous interpelle encore.

Note

1. Répertoire dressé par Madeleine Guyot, septembre 1987, publié dans le catalogue de l'exposition « Les Pratiques politiques à l'époque de la Révolution française en Languedoc et Roussillon ».

Collection de clichés réalisés par Claude Olivier, photographe aux Archives départementales de l'Hérault.



L 5984 An 6

Emblèmes de la période révolutionnaire

CATALOGUE

Flours de lys

1. Écu entouré de palmes, portant 3 fleurs de lys disposées en triangle renversé; en bordure mention « Département de l'Hérault » ; au centre, la devise « La nation, la Loi et le Roi », 16 février 1791.
Aff. impr. L E 31 (n° 64)
2. Bandeau rectangulaire. À l'intérieur, 2 carrés ornements portant chacun au centre une fleur de lys ; au milieu, couronne et devise « La Nation, la Loi et le Roi », « Département de l'Hérault », 1790.
Impr. Tournel, Montpellier, Directoire du département. L 823
3. Médaille portant en bordure « Département de l'Hérault » au centre les trois lys en triangle renversé et la devise « La Loi » ; encadré de palmes, drapeaux, canons, presse-étoupe, boulets et surmonté du bonnet phrygien sur pique – le tout auréolé de rayons, 19 novembre 1792, an 1.
Aff. impr. J.-G. Tournel, imprimeur du département. L 5984 (n° 10)

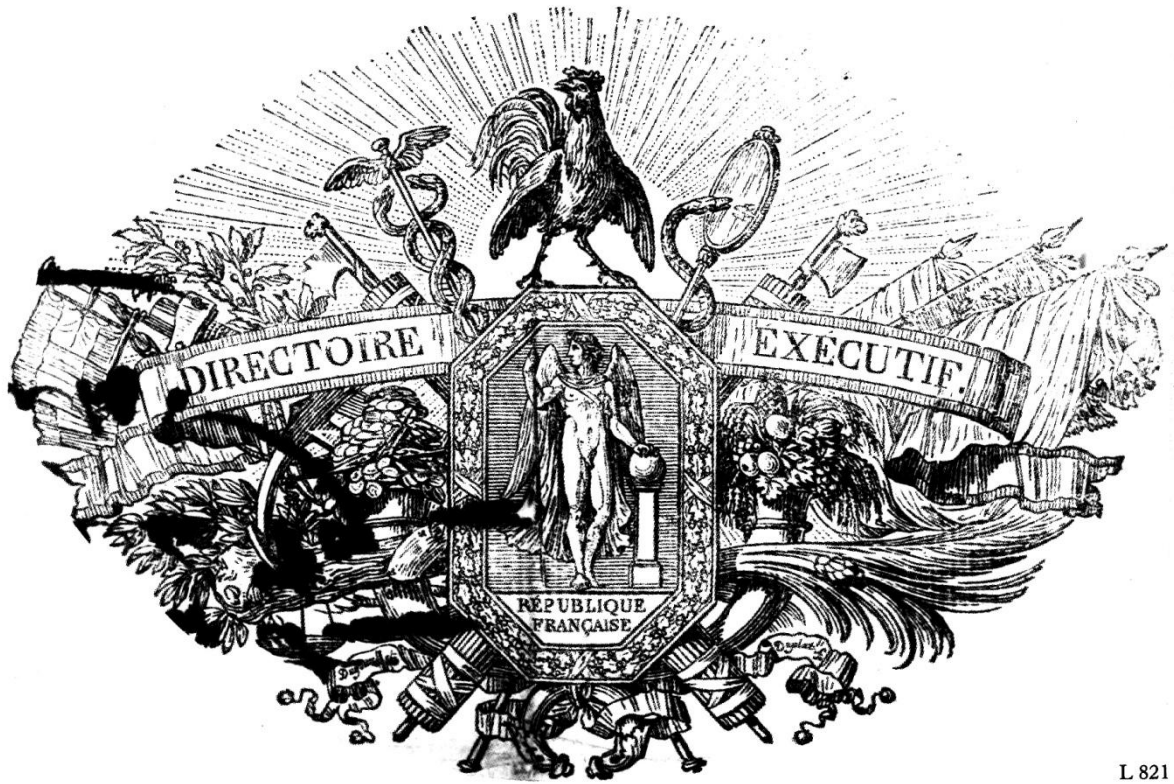
Bonnets phrygiens, piques, faisceaux et francisques

4. Médaille ovale. Au centre, faisceau d'où sort pique portant bonnet phrygien. À droite, instruments aratoires, feuillages; à gauche, piques, canons, presse-étoupe, sabre, boulets, feuillages. Au bas « commission des armes et poudres – République française une et indivisible » ; en bordure intérieure du médaillon « Mort aux tyrans, Paix aux peuples » ; de part et d'autre du médaillon « Liberté-Égalité », 22 thermidor an 2.
En-tête de la Commission des armes, poudres et exploitation des mines. L 498 (variante du n° 5)
5. Médaille ovale bordure portant l'inscription « Administration du district de Montpellier » ; au centre, faisceau d'où sort pique coiffée du bonnet. À droite, instruments aratoires, feuillage ; à gauche, piques, canons, presse-étoupe, sabre, boulets, feuillage. Au bas « République française ». De part et d'autre « Liberté-Égalité-Justice ».
En-tête d'extrait de procès-verbal des séances publiques du Directoire du district de Montpellier, 19 frimaire an 2. L 7092 (n° 53)
6. Médaille portant devise « Égalité, Liberté, Fraternité ou la mort » ; au bas, un lion couché ; sur les côtés couronne de palmes, drapeaux, canons, derrière faisceau à francisque, surmonté de pique portant bonnet phrygien, 6 thermidor an 2.
Aff. impr. L 5983 (n° 32)
7. Frise de bonnets phrygiens surmontés d'une République, 23 nivose an 3.
Aff. impr. Bonnariq, Avignon, Migueyron, Montpellier. L 5984 (n° 11)
8. Bonnet phrygien monté sur arbre stylisé, donnant naissance à deux ramures en couronne, la première d'oliviers, l'autre de chêne. Au milieu « District de Béziers ». Entre les deux ramures « République française », an 3 ; Idem, sans la mention « district de Béziers », Administration commune de Béziers, 17 prairial an 7.
Aff. impr. L 5982 (n° 41)
9. Deux bonnets phrygiens montés sur piques stylisées, 2^e jour complémentaire an 4.
Aff. impr., Seran, Gras et Concourdan, imprimeurs du département. L 5984 (n° 8)
10. Médaille ovale portant « République française » dans un encadrement style XVIII^e s., rappelant pannonceau d'armoirie, couronné d'une couronne de lauriers, auréolé de rayons, par une femme brune assise, au corsage décolleté, manches retroussées, elle-même auréolée de rayons et tenant pique portant bonnet phrygien. Du côté gauche, faisceau surmonté de francisque, enrubanné, se détachant sur fond de pierres et de buisson, an 2.
En-tête d'adresse de la Société populaire de Montpellier.
Aff. impr. L 5523 (n° 56)
11. Bonnet phrygien surmontant pique et faisceau à francisque, s'inscrivant dans un cercle formé par un serpent qui se mord la queue. Derrière, aigle ailes déployées, tête de profil, se tenant sur une colonne couchée, d'où partent des éclairs. Sous la colonne : sceptre brisé et couronne renversée, 12 thermidor an 4.
En-tête de lettre de l'accusateur public près le tribunal criminel du département de l'Hérault, encadré de la devise « Liberté-Égalité-Justice ». L 953 (n° 29)

12. Même motif, en-tête de lettre de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de l'Hérault, 26 fructidor an 4.
Devise de part et d'autre : Liberté-Égalité.
L 2310 (n° 46)
13. Bonnets phrygiens en colonne, fructidor an 5.
Aff. impr., Montpellier, imprimerie Tournel, père et fils.
L 5984 (n° 3)
14. Bonnet à cocarde sur pique traversant faisceaux, 18 germinal an 5.
Aff. impr., Tournel père et fils, département de l'Hérault.
L 5984
15. Médaille ovale à fond rayé dans lequel s'inscrit un faisceau et francisque dont la pique porte un bonnet phrygien à cocardes s'élevant au-dessus du médaillon, entouré d'une coquille à rayons et de drapeaux et feuillages. De part et d'autre « Liberté-Égalité », an 6.
Aif. impr.
L 5983 (n° 33)
16. Pique stylisée, surmontée d'un bonnet phrygien et entourée d'une couronne de palmes : de part et d'autre, devise « Liberté-Égalité », 16 pluviôse an 6.
En-tête de lettre du président de l'administration municipale du canton de Saint-Pons.
L 958 (n° 18)
17. Médaille dans lequel s'inscrivent faisceau à francisque, branche de chêne entrecroisée, surmonté d'un bonnet phrygien, encadré de feuillages, petits faisceaux, ancre, chaînes, canons, draperies, le tout ombré, an 7.
Aff. impr. du Comité exécutif.
L 5983 (n° 34)
18. Bonnet phrygien sur pique, derrière médaillon ovale portant « Liberté-Égalité », autour du médaillon « République française et deux branches d'olivier, 21 pluviôse an 7.
En-tête du Commissaire près l'Administration centrale du Département de l'Hérault, circulaire impr.
19. Bonnet encadré de la devise « Liberté-Égalité », 13 vendémiaire an 7.
En-tête du Commissaire du directoire exécutif près l'Administration centrale du Département de l'Hérault (bureau de secours, travaux publics et police civile), circ. impr.
L 956 (n° 25)
- Idem, impr. nation. J.-F. Picot, frimaire an 2.
L 5984
20. Même emblème sans en-tête.
L 956 (n° 24)
21. « Mort aux tyrans, Paix aux Peuples » : devise surmontée du bonnet phrygien et encadrée de deux angelots sonnans la trompette, 3 prairial an 2.
Département de l'Hérault.
Aff. impr., de l'imprimerie révolutionnaire chez Bonnaric et Avignon.
L 5984 (n° 13)
22. Médaille rond présentant en son centre un autel orné de draperie, sur la table duquel s'inscrit « Patrie » et devant « République française ». Il est surmonté d'un faisceau à francisque, pique, bonnet phrygien et entouré de deux branches de chêne ; à ses pieds, drapeaux, canons et affûts, boulets. De part et d'autre du médaillon « Liberté-Égalité », an 2.
En-tête de la Commission des Administrations civiles, Police et Tribunaux, à Paris de l'imprimerie des Administrations nationales.
L 5982
23. Gravure de forme rectangulaire, sans encadrement ; l'espace est délimité par deux arbres fortement élagués dont les ramures se rejoignent au centre de l'image et sont surmontées d'un bonnet phrygien. Au centre, un « Hercule » barbu brandit une massue et marche sur un grand serpent qui relève la tête et dont le dard sort, le corps enroulé de chaînes. À gauche, une colonne à l'antique d'où sort une pique coiffée du bonnet phrygien ; sur son socle « Égalité-Liberté ». À sa gauche, groupe de drapeaux. De part et d'autre « République française », 19 ventôse an 7.
Aff. impr.
L 5983 (n° 37)
- Idem, an 7
L 5983 (n° 35)
24. Frontispice rectangulaire portant au pourtour « Égalité-République française-Liberté ». À l'intérieur, République trônant sur fond de soleil rayonnant entourée de nuées, tenant tables de la Loi, d'un côté, de l'autre, pique avec bonnet phrygien, 16 vendémiaire an 4 « de la République française, une et indivisible ».
Arrêté du Comité de Législation.
L 5975 (n° 14)

Emblèmes d'inspiration maçonnique

25. Œil en soleil rayonnant portant inscription « Convention nationale », encadré d'une couronne de branches de chêne avec entrelacs de ruban, portant « République française », le tout cachant un faisceau traversé d'une pique, surmontée du bonnet phrygien, 18 germinal an 2.
En-tête procès-verbal Convention nationale.
L 5525 (n° 52)



L 821



1 E 31 1791



L 953



A R R Ê T É

DU COMITÉ DE LÉGISLATION,

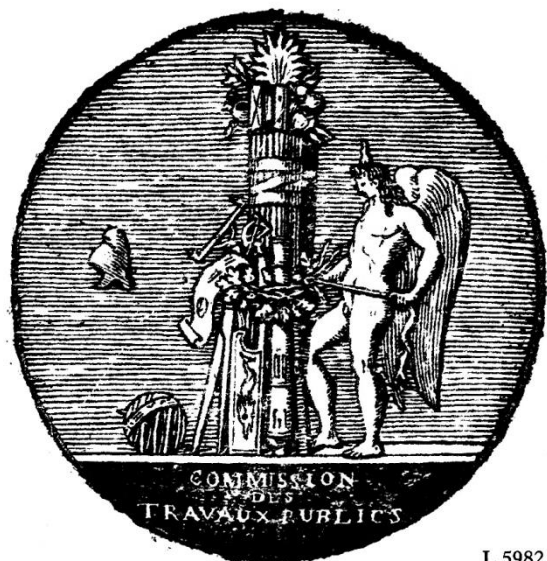
*Qui rapporte celui du 16 Thermidor,
relatif aux acquéreurs des biens des
condamnés.*

Du 16 Vendémiaire, l'an quatrième de la Répu-
blique française, une et indivisible.

L 5975



L 958



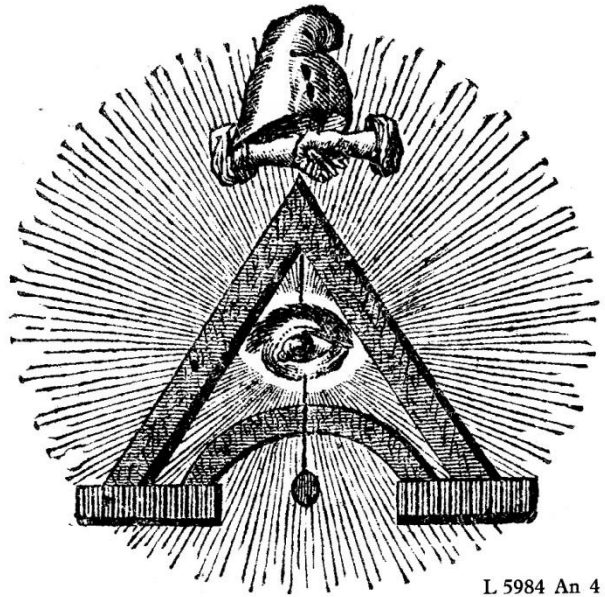
L 5982

26. Œil rayonnant entre les devises « Liberté-Égalité », ornant le diplôme délivré par la Société populaire de Montpellier et même œil employé en cachet par la société. En bordure, colonnes, guirlandes, couronnes ; au milieu de cette bordure, personnages allégoriques, an 2.
Signé Donnadiou.
L 5517 (n° 63)
27. Équerre et compas portant un balancier qui transperce un œil rayonnant en soleil, pointe de l'équerre surmontée d'un bonnet phrygien et de deux mains qui se serrent – De part et d'autre « Liberté-justice-Égalité », 14 prairial an 4.
Aff. impr., J.-G. Tournel neveu, imprimeur des corps administratifs, Montpellier.
L 5984 (n° 9)
28. Équerre et compas portant un balancier ; devant l'équerre deux mains qui se serrent ; à sa pointe, bonnet phrygien, surmonté d'un Œil rayonnant, le tout entouré d'une guirlande ouverte formée de deux branchages laurier et chêne. De chaque côté de l'emblème, devise « Égalité-Liberté ».
En-tête Département de l'Hérault, an 4.
Idem, Département de l'Aveyron, an 4.
L 2478
29. Groupe de drapeaux déployés entourant un œil ouvert dont la paupière supérieure porte la devise « surveillance », couronné de branches de chêne ; fond de faisceau et francisque, surmonté du bonnet phrygien, auréolé de rayons ; devise de part et d'autre « Liberté-justice-Égalité », 14 fructidor an 4.
Aff. impr., G. Tzar et A. Ricard, impr. des corps administratifs.
L 5984 (n° 7)
30. Triangle dans lequel s'inscrit la devise « La Loi », entouré d'une palme et surmonté du bonnet phrygien sur pique ; de part et d'autre devise « Liberté-Égalité », 30 frimaire an 6.
En-tête de lettre du commissaire du Directoire exécutif près l'Administration municipale du canton de Saint-Pons.
L 958 (n° 16)
Idem, 18 frimaire an 7
L 958
31. Équerre et compas se détachant sur fond de rayons et encadrant faisceau coiffé d'un bonnet, entouré de branchages, le tout rayonné, 27 messidor an 12.
En-tête de lettre du préfet au maire de Saint-Just.
Arch. mun. Lunel, J 5648 (n° 55)
32. Médaillon rond, formé de deux rameaux, portant en son centre une composition de forme géométrique : règle surmontée d'équerre ; en fond, 3 piques dessinant un triangle inversé et terminées à l'extrémité supérieure par des pointes en fleurs de lys et inférieure par des pointes-plumes ; la pique centrale coiffée du bonnet phrygien, servant de rayon central au cercle.
Hymne à la fête du 2 pluviôse, opusculé impr. (s. d.).
L 849 (n° 51)
- République et Libertés**
33. République tenant pique, coiffée du bonnet phrygien et sceau « La Liberté », surmontant une frise étoilée en forme de colonne, 2 ventôse an 2.
Aff. impr. département de l'Hérault Fontenay-Picot, impr.
L 5984 (n° 2)
34. Médaillon « République française », avec arbre de la Liberté et paysage, surmonté d'une couronne de lauriers que tiennent deux personnages allégoriques : à gauche, femme casquée portant cuirasse, la pique surmontée du bonnet phrygien à la main ; à droite, femme coiffée de flamèches, assise sur un lion et tenant à la main un livre ouvert, portant la devise « Vivre libre ou mourir » et sur l'autre page « Droits de l'Homme », fond de nuages et soleil rayonnant, 1792, an 2.
Signé Ambacher.
Aff. impr.
L 5982 (n° 6)
Idem, an 5, chez G. Izar et A. Ricard, impr. des corps administratifs
L 5984
35. Femme sur fond de soleil rayonnant, portant une affiche « Mort aux tirans » de la main droite et une pique coiffée du bonnet phrygien de la main gauche ; sabre couché à ses pieds ; faisceau de drapeaux, canons, boulets à sa droite ; à sa gauche, monticule surmonté d'un coq tenant les « tables de la Loi », 17 floréal an 2 de la République « une indivisible et impérissable ».
Signé Thomas.
Aff. impr. à Montpellier, de l'imprimerie révolutionnaire Bonnariq et Avignon.
L 5984 (n° 12)
36. Médaillon « République française » matrone, appuyée sur faisceau et portant pique, coiffée du bonnet phrygien, surmontée d'un œil rayonnant, debout sur un socle portant la devise « Activité, pureté, surveillance ». Du côté droit, balance, côté gauche étoile formée d'éclairs, aiguilles de boussole, massue ; en fond côté gauche mer avec voilier ; côté droit : canon, monticule, boulet. Bas du médaillon « Comité de salut public » de chaque côté du médaillon « Égalité-Liberté », 28 ventôse an 2.
En-tête « les représentants du Comité de salut public ».
L 4177 (n° 46)
37. Médaillon « République française » femme debout, vêtue d'un pelum et d'une cape, tenant de la main gauche une pique coiffée du bonnet phrygien et de la droite un faisceau avec francisque. Sous ses pieds, la devise « Activité ». De part et d'autre du médaillon « Liberté-Égalité-Fraternité ou la Mort ».
7 germinal an 3.
Circ. impr. de la Convention nationale, Comité de correspondance.
L 5555 (n° 59)

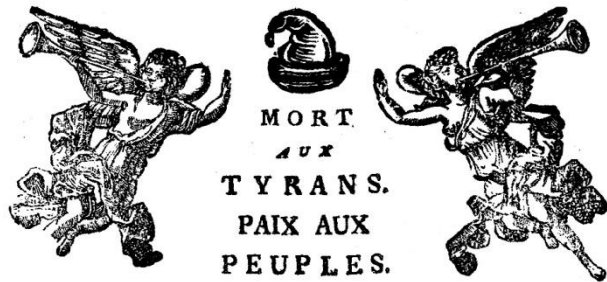
38. République inscrite dans un médaillon ovale, à droite tenant pique coiffée de bonnet phrygien, à gauche appuyée sur faisceau, tête tournée vers la gauche. Devise de part et d'autre « Liberté-Égalité », 6 brumaire an 3.
En-tête, commission des Revenus nationaux.
L 498
39. République debout, aux cheveux déployés et couronnés de fleurs, tenant à droite une palme, à gauche un livre ouvert portant la devise « Liberté-Égalité-justice », surmonté d'un faisceau pique et bonnet, branche de chêne. En encadrement à droite, canon sur roues, boulets, drapeau à gauche instruments de musique (tambour, trompette) et deux drapeaux; Montpellier, 19 prairial an 4 de la République une et indivisible.
L 2478
40. République de profil, regardant à droite, tenant faisceau et bâton, inscrite dans un médaillon portant « Police générale de la République » fructidor an 4.
En-tête de lettre du ministre de la Police générale.
L 958 (n° 15)
41. République brune à la jambe nue, s'appuyant sur un faisceau à francisque à gauche et portant pique coiffée du bonnet à droite ; encadrée de la devise « Liberté-Égalité », 14 thermidor an 4.
En-tête lettre du président de l'Administration municipale canton de Cruzy.
L 9545 (n° 28)
Idem, canton du Pujol, 26 fructidor an 6.
L 956 (nos 26, 27)
Idem, canton de Saint-Pons, messidor an 7.
L 958 (n° 21)
42. République de profil, tournée vers la gauche, s'appuyant sur un faisceau, tenant pique avec bonnet phrygien sur fond de drapeaux, portant les devises « République française » « Liberté-Égalité », canon avec affût, boulets, feuilles de chêne, 15 ventôse an 6.
En-tête de lettre du général de brigade Frégeville, commandant la force armée des départements de l'Hérault, du Tarn et de l'Aveyron.
L 958 (n° 20)
43. Médaillon République assise, jambe droite découverte, coq à droite, appuyée sur faisceau et francisque à gauche. En haut devise « République française », 24 thermidor an 4.
Signé Dug. et Dupl.
En-tête de lettre du ministre de l'Intérieur.
L 1075 (n° 27)
Idem, 9 messidor an 6.
L 958 (n° 22)
Idem, sans signature, gravure empâtée, 8 vendémiaire an 7 en-tête du commissaire du Directoire exécutif près le tribunal correctionnel de Saint-Pons.
L 956 (n° 23)
45. Femme assise, tête portant un bandeau, se détachant sur un soleil rayonnant, portant balance à droite et tenant sabre à gauche, qui s'appuie sur un globe portant « République française », derrière, canon et drapeaux ; sur le côté droit, lion couché tenant sous sa griffe un faisceau à francisque. Au fond, pyramide surmontée du bonnet phrygien portant sur une de ses faces « Liberté-Égalité, 10 août 1792 », 4 vendémiaire an 3.
En-tête de Loi relative à une adresse de la Société populaire de Montpellier.
L 5555 (n° 58)
46. République assise, tenant à droite une épée et un parchemin « La Loi », à gauche, une balance ; à droite, globe portant « République française » ; à gauche, lion couché tenant le faisceau. En arrière-plan à droite : canon, drapeaux ; à gauche, pyramide surmontée du bonnet phrygien et gravée de la devise « Liberté-Égalité ». Au fond, soleil rayonnant, 1^{er} frimaire an 8.
Aff. impr., Fontenay-Picot, impr. du département.
L 5984
47. Médaillon portant une République tournée vers un soleil rayonnant à gauche, appuyée sur un faisceau à droite et portant pique coiffée du bonnet phrygien à gauche. Le tout encadré de la devise « Liberté-Égalité-Justice », 3 frimaire an 6.
En-tête de lettre du commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale du département de l'Hérault.
L 953 (n° 30)
Idem, an 7, médaillon entouré de palmes (n° 38).
Idem, 3 vendémiaire an 3, L 5981, aff. impr.
Idem, en-tête lettre administration municipale de Montpellier, 11 prairial an 8 (n° 54).
48. République debout de profil, tournée vers la droite, appuyée sur faisceau d'où sort un petit arbre-rameau, portant à gauche pique coiffée du bonnet phrygien, inscrite dans un médaillon portant sur le pourtour « Administration du district de Montpellier » et à la base « République française ». Devise de part et d'autre « Liberté-Égalité-Justice », 17 thermidor an 3.
En-tête de lettre du procureur syndic du district de Montpellier.
L 1074 (n° 49)
49. République avec faisceau et pique coiffée d'un bonnet phrygien, debout, tête tournée vers la droite, 9 ventôse an 6.
En-tête de lettre du commissaire du Directoire exécutif près l'Administration du département de l'Hérault.
L958 (n° 19) Idem, an 3,
L 958.
50. République matrone, tenant pique coiffée du bonnet phrygien, appuyée sur faisceau à francisque, montée sur un monticule. En fond, mer : voilier à droite, maison au bord du rivage à gauche ; devant ancre. De part et d'autre, « Liberté-Égalité », 25 prairial an 7.
En-tête commandant des Armes à Toulon.
L 2152 (n° 66)



L 837



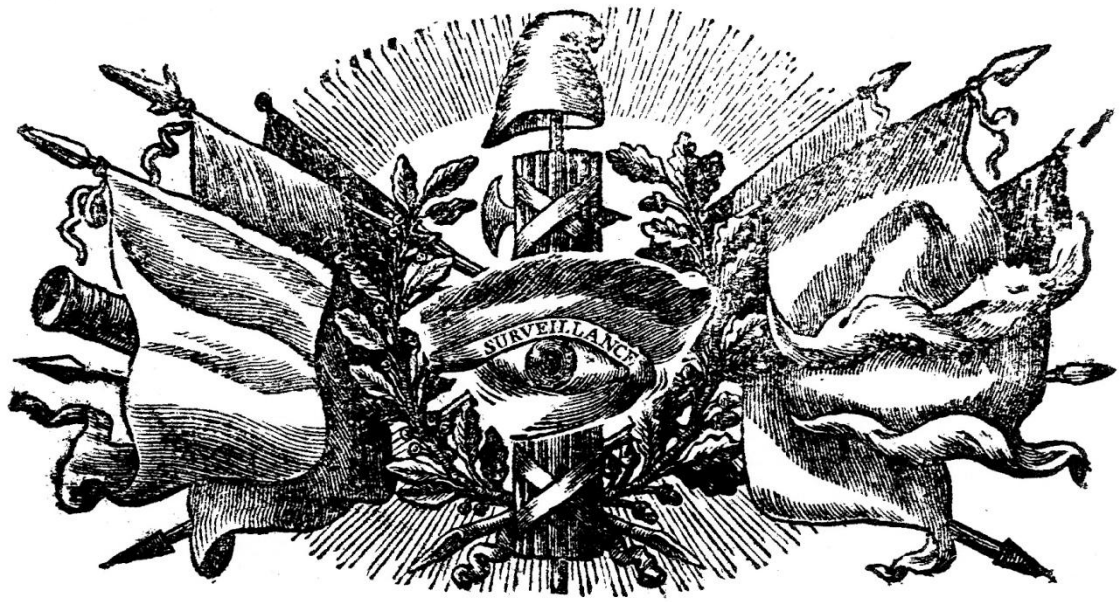
L 5984 An 4



L 5984 An 2



L 5983 An 7



JUSTICE.

L 5984 An 4



L 5984 An 2

51. République tournée vers la gauche, appuyée sur faisceau et portant pique surmontée du bonnet, debout sur un socle portant « République française », encadrée de la devise « Liberté-Égalité-Justice », 4 frimaire an 7.
En-tête lettre commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du département de l'Hérault.
L 953 (n° 31)
52. Tête de femme casquée à l'antique, dans un médaillon rond à fond noir, s'inscrivant dans un carré portant aux quatre angles chouette, coq, balance, serpent se reflétant dans un miroir, 26 prairial an 10.
Signé : Andrieu.
En-tête lettre conseiller d'État.
4 T
53. Liberté : femme debout, drapée à l'antique, tenant du côté droit un médaillon portant « La Liberté » et du côté gauche, pique coiffée du bonnet phrygien; au-dessous : « Liberté-Justice-Égalité », 9 nivose an 6.
En-tête de lettre du président de l'Administration centrale du département de l'Hérault.
L 958 (n° 17)
54. Liberté des mers : femme de profil, vêtue à l'antique d'une tunique gonflée par le vent, coiffée du bonnet phrygien tournée vers la droite et debout sur une embarcation dont elle tient la voile du côté droit, tandis qu'elle s'appuie sur un trident du côté gauche. L'embarcation porte à la proue un angelot soufflant dans une trompette et à l'arrière une grande conque en forme d'éventail. Encadrement à sujet marin : poissons, coquille Saint-Jacques, escargot, poulpe, algues, tamaris, roseaux. Un ruban ferme le rectangle supérieur et porte « Liberté des mers ». De part et d'autre, « Liberté-Égalité », 11 messidor an 7.
En-tête lettre ministre de la Marine et des Colonies.
L 2152 (n° 61)
55. Médaillon ovale : personnage androgyne drapé à l'antique, tenant à gauche des balances, à droite une pique coiffée du bonnet phrygien. Au côté gauche, livre ouvert. De part et d'autre du médaillon « Liberté-Humanité-Justice », 14 vendémiaire an 8.
En-tête de lettre de Moulinier, juge de paix de la 2^e division de la commune de Montpellier.
L 2152 (n° 62)

Emblèmes guerriers

56. Bandeau : sabre couché, portant sur la lame « La Liberté ou la mort » ; bonnet phrygien posé sur la lame et petit rameau.
En-tête du journal « *L'Avant-garde de l'armée des Pyrénées-Orientales* », numéro 51.
L 1081 (n° 57)
57. Faisceau traversé d'une pique se terminant en francisque, celle-ci entourée d'une couronne de lauriers, fusils groupés en X, drapeaux avec inscriptions « Franc. Répu. », le tout formant une sphère. De part et d'autre « Liberté-Égalité », 28 thermidor an 5.
En-tête lettre du général commandant le quartier général de Montpellier.
L 914 (n° 60)

Arbre de la Liberté

58. Arbre à la ramure de forme triangulaire, s'inscrivant dans un médaillon ovale encadré de coquille et de feuillage stylisé, surmonté de la devise « Liberté » (s. d.).
Adresse de la Société républicaine de Rodez à la Convention nationale, impr.
L 837 (n° 48)

Thèmes divers

59. Médaillon octogonal à bordure figurant une couronne de fleurs et feuillages. À l'intérieur, éphèbe nu à grandes ailes, portant une longue baguette, appuyé sur la droite sur une colonne. En bas du médaillon « République française ». Monté sur le médaillon, coq se détachant sur soleil rayonnant, encadré de caducée et serpent se regardant dans un miroir. De chaque côté, faisceaux, drapeaux, feuillages et fruits. Ruban central portant l'inscription « Directoire exécutif » et en bas ruban portant signature « Dugou...– Duplat », 14 germinal an 4.
Aff. impr., impr. du Directoire exécutif.
L 821 (n° 44)
60. Médaillon rond : au centre se dresse le faisceau coiffé de flamme supportant divers instruments de dessin (compas, équerre, règle, parchemin), petite sphère posée au côté gauche ; bonnet phrygien à gauche, suspendu dans l'espace ; à droite, jeune éphèbe ailé enfonçant un bâton dans le faisceau central (s. d.).
En-tête « Commission des travaux publics », aff. impr. Migneret, Paris.
L 5982 (n° 43)
61. Médaillon en couronne de lauriers. À l'intérieur, muletier avec bonnet phrygien, tenant un fouet et la longe d'un mulet. Devise en abrégé : Lib. Égal. Frat. Deux chevaux encadrant à l'extérieur le médaillon, barriques, fourrages, sacs de diverses tailles, 14 vendémiaire an 3.
En-tête de la Commission des transports militaires, postes, messageries et remonte.
L 498

N. B. - Les références numériques indiquées entre parenthèses à la suite des références archivistiques (série L des A.D. de l'Hérault), sont celles des clichés photographiques réalisés par Claude Olivier, photographe aux Archives Départementales de l'Hérault.



L 5984 An 5



L 2152 An 7

Année de parution : 1989

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1989 Municipalités et Révolution



Pierre CARLES,

Parmi les traditions de gestion locale : la conduite du tirage au sort par la milice. Le cas de la communauté de Lavérune au diocèse de Montpellier, 1780-1788

Michel PÉRONNET

Les lois municipales et économiques de Languedoc, par Albisson (1780-1787) : jalons pour une définition de la constitution du Languedoc

Jean-Pierre DONNADIEU

Municipalités et élections aux États généraux (sénéchaussée de Montpellier)

Robert LAURENT et Geneviève GAVIGNAUD

La révolution municipale dans le département de l'Hérault (1789-1790)

Georges FOURNIER

Les institutions municipales, de l'Ancien Régime aux expériences révolutionnaires (1750-1800)

Bruno COLLIN

1791-1793 : pratiques et ateliers monétaires dans l'Hérault

Geneviève GAVIGNAUD et Jean NOUGARET

L'éloge funèbre de Mirabeau par Henri Reboul (18 avril 1791)

Michel MARTINEZ

La convention et la loi agraire : la réforme agraire

Madeleine GUYOT

Emblèmes et messages pendant la Révolution

Jean-Denis BERGASSE

Noblesse au village pendant la Révolution : un cas à Cessenon

Louis SEGONDY

Les pouvoirs municipaux à travers le XIX^e siècle et l'enseignement secondaire : les collèges et les lycées

Christian NOUGUIER

Communes et communaux dans le département de l'Hérault

Agnès PARMENTIER

Les archives communales dans l'Hérault en 1989

<https://www.etudesheraultaises.fr/>

Etudes
Héraultaises

